

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 211 concernant ‘interdiction du territoire de la Côte française des Somalis. aux personnes résidant à Djibouti sans autorisation régulière.

n° 211

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 25 février 1947
Numéro JO n° 2 du 28/02/1947	Date du numéro 28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française dos Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par dé cret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'administration et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Sur la proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er . — Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis les per sonnes dont. les noms suivent appréhendées à Djibouti où elles résidaient sans autorisation régulière de séjour : Abdou SaMi, Arabe Méchouéli, 13 ans. né à Hongaria (Yémen), fils de Saleh Mo hamed et de Aïcha bint Ali; Abdillahi ‘Mohamed. Sonia li Habar Awal, né à Hargueissa en 1923, fils de feu Mohamed Dirie et de Youssour Nour; Ateye Houffane, Somali issa M amassait Bah Gourgoura, 16 ans. Abdi Andoulle, Somali Issak Habar Younis Moussa Immaïl, né en 1929. à Zeila fils de Andoulle Mohamed et de Fatouma Djama. Abdillahi Ismaïl, Somali Habar-Younis, né à Zeila en 1922, fils de Ismaïl Doale et de Souban Ali; Aden Bille. Somali Gadaboursi Habar Affan, né à Bourano en 1912, fils de Bille Ghadoum e t de Chaklan Waais ; Ali Obsiye, Somali Issak Toljalo, né à Hoargueissa en 1919. fils de feu Obsiye Fa rali et de feu Chaklan Ahmed; Aden. Ali, Somali Gadaboursi, né à Zeila en 1934, fils de Ali Dirieh et de Aoua Egue; Abdi' Ali. Somali Gadaboursi Habar Youssouf, né à Borama en 1934, fils de feu Ali Miaad et Fatima Fahiyé. Ahmed Elmi, Somali Darot, Doulbahnaté, né à Trigabo (Somaliland), fils de feu Elmi Hassan et de feu Fatma Warsana (20 ans) ; Abdi Elmi, Somali Issa Mammassan, né à Zeila en 1932, fils de Ibrahim Ouedi et de Fatma Djama; Elmi Waais, Somali Gadaboursi Bah Habar Bokor, né à Zeila en 1937, fils de feu Waiss Beder et de Saïda Omar; Moussaid Sef, Arabe Hachid, né à Taïz (Yémen) en 1926, fils de feu Sef Mohamed Saleh et de Fatma bint Mohamed Katan; Youssouf Ali, Somali Gadaboursi Bail Habor Moussa, 15 ans, fils de Ali Elabe et de Fatma Guelle. Mahamoud Djama, Somali Habar Ha waï Djibril Abokor,né à Hargueissa en 1927, fils de Djama Omar et de Dahabo Kebbar. Djama Hersi,Somali Issak Habar Von nis, né à Hargueissa en 1922, fils de Hersi Ahmed et de Ebia Mohamed; Ismaïl Wabberi, Somali Gadaboursi Rer Nour, né à Borama en 1927, fils de Wabberi Ibrahim et de Ibado Hamar. Mohamed Egue, Somali Gadaboursi Bah Habar Moussa, né à Louga-Yer (Somaliland) en 1928, fils de Egue Hamar et de Ambaro Wabberi; Issa Youssouf, Somali Habar Hawal Djibril Abokor, né à Zeila en 1931, fils de feu Youssouf Dahal et de Galin Roble; Saïd Abdi. Somali Habar Awal Saad Moussa, né à Hargueissa en

1929, fils de feu Abdi Elmi et de Hadsan Nour; Hussein Djibril, Somali Gadaboursi Bah Habar Moussa, né à Zeila en 1932, fils de Djibril Waais et de Belan Ali. Art. 2. — Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.